

## CCAS de Frazé

### Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du mardi 4 Octobre 2016 à 10 heures

Présents : Mesdames Dominique Béquignon, Jeanine Brouard Monique Ducloux, Mireille Leroy, Odile Normand, Brigitte Pistre, Messieurs Joël Destouches et Alain Gauthier

Absente excusée : Maryse Allender

---

L'objet de ce conseil consiste à redéfinir les conditions dans lesquelles le C.C.A.S. et la Municipalité envisagent d'organiser le repas et l'octroi des colis de fin d'année au profit des aînés frazéens.

En préambule, Madame le Maire indique que déjà plusieurs communes voisines ont modifié leurs pratiques.

En effet en raison d'une part des baisses importantes des dotations de l'Etat et, d'autre part pour tenir compte de l'évolution de la société, les municipalités ajustent les conditions d'âge des bénéficiaires.

Après avoir examiné les différents dispositifs possibles, les membres du C.C.A.S. ont décidé :

1°) – Report de l'âge d'entrée dans le « club » des aînés frazéens de **65 à 70 ans** avec maintien des avantages acquis (*les bénéficiaires âgés de 65 ans en 2015 et avant continuent d'être « membres »*).

2°) – Maintien du repas annuel fixé au 11 Novembre à l'issue des cérémonies officielles

3°) – Pérennisation de l'octroi des deux bons d'achat d'un montant de 8 euros chacun, à destination des deux commerces de la commune.

4°) – Remplacement des colis habituels de fin d'année par un ballotin de chocolats de qualité distribué à l'occasion des vœux du Maire le samedi 7 Janvier 2017. Un ballotin par bénéficiaire.

5°) – Un courrier explicatif sera adressé aux six frazéens âgés de 65 ans en 2016 (nés en 1951) dont l'entrée va se trouver reportée de quelques années.

Mireille LEROY se rendra à Nogent pour étudier la possibilité d'obtenir des ballotins de chocolats de bonne qualité au juste prix.

Les courriers d'invitation au banquet ont été adaptés et seront mis sous pli par des membres disponibles du C.C.A.S. le vendredi 14 Octobre à 15 heures en Mairie.

Concernant le menu du repas proposé par Franck Kozohorsky, Alain Gauthier va indiquer le choix retenu. Les tables seront disposées le jeudi 10 Novembre à 14 heures par le C.C.A.S. Christine Trécul se chargera des nappes et Alain Gauthier de la décoration florale.

La séance est levée à 12 heures 30.